



## Votre projet

Exercer un métier dans les entreprises agricoles et auprès des services en aval ou en amont du secteur agricole : exploitant-e, technicien-ne dans les organismes divers, chargé-e de mission...

## Votre profil

Vous êtes titulaire d'un baccalauréat professionnel, technologique ou d'enseignement général.

Vous avez :

- de l'intérêt pour les sciences et techniques agricoles : agronomie, productions animales et végétales,
- du goût pour la gestion et la comptabilité,
- le sens du contact,
- le souci du développement agricole et rural.

## Les objectifs de la formation

Former les futurs chefs d'exploitation ou les futurs techniciens, face aux nouveaux défis du monde agricole et rural :

- par une pédagogie adaptée, avec des moyens informatiques et audiovisuels, l'utilisation du centre de documentation et la participation des professionnels,
- par la confrontation aux réalités économiques.

## Le Diplôme

Il est délivré :

- pour 50% par le contrôle continu en cours de formation,
- pour 50 % par un examen final comportant deux épreuves : épreuve générale (E1) et épreuve professionnelle (E7).

## Les périodes en entreprise (stages ou apprentissage)

En Formation Initiale Scolaire : de 12 à 16 semaines dont 10 prises sur la scolarité.

Les stages d'au moins deux mois, de date à date, réalisés à l'étranger peuvent être co-financés par ERAMUS+.

Formation par Apprentissage :

- 53 semaines de période en entreprise,
- 41 semaines au CFAA
- 10 semaines de congés payés.

Le domaine choisi en entreprise sera en exploitation agricole

## Les débouchés

Les titulaires du BTSA ACSE peuvent devenir :

- chef d'exploitation,
- conseillers agricoles ou de gestion,
- technicien dans les organismes technico-économiques (coopérative, groupement de producteurs, ...),
- technico-commerciaux dans le secteur privé (machinisme, alimentation du bétail, produits phytosanitaires, ...),
- technicien d'agriculture dans l'administration.

## Les poursuites d'études

A l'issue de leurs études, les étudiants peuvent :

- compléter leur formation en suivant un certificat de spécialisation avant d'entrer dans la vie professionnelle,
- suivre un deuxième BTSA en un an,
- Préparer en un an le concours d'entrée aux écoles d'ingénieurs (classe préparatoire ATS),
- Intégration des écoles agronomiques grâce au concours « voie apprentissage »
- accéder directement sur dossier scolaire dans une École Supérieure d'Agriculture privée
- préparer une licence professionnelle,
- accéder à l'université (selon les équivalences).

## Le programme

Domaines	Modules	horaires*
Traitement des données et informatique	Traitement des données	72,5 heures
	Technologies de l'information et du multimédia	43,5 heures
Ouverture sur le monde : compréhension des faits économiques, sociaux et culturels ; information, expression et communication	Organisation économique, sociale et juridique	87 heures
	Techniques d'expression, de communication, d'animation et de documentation	174 heures
	Langue vivante	116 heures
EPS	Education physique et sportive	87 heures
Prendre en compte le contexte professionnel	Diversité des agricultures et politiques publiques	87 heures
	Agricultures, agriculteurs, environnement professionnel et territorial	43,5 heures
Assurer la gestion économique, financière et humaine de l'entreprise agricole	Gestion économique et financière de l'entreprise agricole	159,5 heures
	Gestion sociale, administrative, juridique et fiscale de l'entreprise agricole	72,5 heures
	Entreprise agricole, produits agricoles et marchés	43,5 heures
Raisonner une stratégie de l'entreprise agricole conciliant compétitivité et respect de l'environnement	Stratégie de l'entreprise agricole	29 heures
Conduire des systèmes biotechniques dans une perspective de durabilité.	Fonctionnement d'un agroécosystème	87 heures
	Conduite de systèmes biotechniques	232 heures
Construire un système biotechnique innovant dans une perspective de durabilité.	Construction d'un système biotechnique innovant	58 heures
<b>Activités pluridisciplinaires du domaine professionnel</b>		<b>150 heures</b>
Initiative locale	Module d'initiative locale	87 heures

\*Horaires pratiqués en formation initiale scolaire

## Les établissements

ETABLISSEMENT	REALISATEUR - SITE	DEPT	FIS*	APP*	FC*	TEL	MAIL
ADPSA12	ADPSA12 - Rodez	12				05 65 73 77 96	<a href="mailto:Laurette.saurel@adpsa12.fr">Laurette.saurel@adpsa12.fr</a>
CFAA Nord-Ouest Aveyron	ADPSA12 - Rodez	12				05 65 73 77 96	<a href="mailto:Laurette.saurel@adpsa12.fr">Laurette.saurel@adpsa12.fr</a>
EPLEFPA Toulouse	Lycée Agricole de Toulouse-Auzeville	31				05 61 00 30 70	<a href="mailto:legta.toulouse@educagri.fr">legta.toulouse@educagri.fr</a>
EPLEFPA Auch-Beaulieu-Lavacant	CFAA du Gers	32				05 62 61 52 25	<a href="mailto:cfa.gers@educagri.fr">cfa.gers@educagri.fr</a>
EPLEFPA Figeac	Lycée Agricole de Figeac	46				05 65 34 25 91	<a href="mailto:legta.figeac@educagri.fr">legta.figeac@educagri.fr</a>
EPLEFPA de la Lozère	Lycée Agricole de Saint Chély d'apcher	48				04 66 42 61 50	<a href="mailto:legta.st-chely-apcher@educagri.fr">legta.st-chely-apcher@educagri.fr</a>
	CFAA de la Lozère - Marvejols	48				04 66 32 02 39	<a href="mailto:cfa.lozere@educagri.fr">cfa.lozere@educagri.fr</a>
EPLEFPA Vic en Bigorre	Lycée Agricole de Vic en Bigorre	65				05 62 31 80 00	<a href="mailto:legta.vic-en-bigorre@educagri.fr">legta.vic-en-bigorre@educagri.fr</a>
EPLEFPA Tarn	Lycée Agricole d'albi	81				05 63 49 43 70	<a href="mailto:legta.albi@educagri.fr">legta.albi@educagri.fr</a>
	CFAA du Tarn - Lavaur	81				05 63 42 38 00	<a href="mailto:cfa.lavaur@educagri.fr">cfa.lavaur@educagri.fr</a>
	CFPPA du Tarn - Lavaur	81					

\* FIS : formation initiale scolaire (lycée) ; APP : apprentissage (CFA) ; FC : formation continue (CFPPA)

## Les conditions matérielles

- **hébergement** : se renseigner auprès de chaque établissement.
- **bourses** : le "Dossier Social Etudiant" (DSE) est à constituer en prévision de la rentrée suivante, sans attendre les résultats du Bac, impérativement entre le 15 janvier et le 15 mai, sur le site du CROUS. <https://www.portail-vie-etudiante.fr>.
- **avantages** : les étudiants et apprentis bénéficient des avantages "étudiants".
- **aide de la région Occitanie** : la Carte Jeune (lien : <https://www.laregion.fr/les-aides-de-votre-Carte-Jeune-Region>) pour les formations initiales scolaires et en apprentissage



**MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE L'ALIMENTATION**

Liberté  
Égalité  
Fraternité



Réseau des Centres Publics de Formation Agricole d'Occitanie